

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois

Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin

*Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles*

M^{me} Nathalie Goulet

*Arrondissement d'Achatsic-
Cartierville*

M. Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau

Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet

*Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension*

M^{me} Stéphanie Valenzuela

*Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce*

Le 22 septembre 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227482019

Accorder un contrat à à CIMA + S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion de projet - Dépense totale 9 100 101,08 \$ taxes et contingences incluses (contrat 8 272 819,17 \$ et contingences : 827 281,91 \$) - Appel d'offres public 22- 19351, (4 soumissions, 1 conforme).

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227482019

Accorder un contrat à CIMA + S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion de projet - Dépense totale 9 100 101,08 \$ taxes et contingences incluses (contrat 8 272 819,17 \$ et contingences : 827 281,91 \$) - Appel d'offres public 22- 19351, (4 soumissions, 1 conforme).

À sa séance du 31 août 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Le 7 septembre 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'approvisionnement et du Service de l'eau ont présenté et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des services professionnels en gestion de projet. Ils ont expliqué que la Ville a besoin, sur une base journalière, de ressources supplémentaires pour assurer adéquatement le suivi des différents lots inclus dans le projet d'ozonation. Il s'agit par exemple d'appuyer la Ville dans la gestion documentaire, la planification, l'estimation des coûts ou en prévention en santé-sécurité sur le chantier.

Les invités ont ensuite passé en revue le processus d'appel d'offres, qui a débuté le 13 juin 2022, pour une durée de trente-six (36) jours, et qui a donné lieu à l'émission de cinq (5) addenda. Il y a eu quinze (15) preneurs du cahier des charges, dont quatre (4) ont déposé une soumission, parmi lesquelles, une (1) seule s'est avérée conforme. L'analyse de cette soumission montre un écart favorable à la Ville de 6,42 % de l'estimation. Les responsables des services ont donc recommandé d'aller de l'avant avec ce contrat.

Les commissaires ont demandé et obtenu des clarifications, entre autres, sur les raisons derrière l'exclusion des deux (2) soumissionnaires. En réponse, les invités ont d'abord souligné qu'il s'agissait d'un appel d'offres à deux (2) enveloppes et expliqué que ces deux firmes n'avaient pas obtenu la note de passage, fixée à 70 %. Les membres ont également souhaité mieux comprendre la composition du comité de sélection. Le Service de l'approvisionnement a fourni de brèves explications en précisant que les membres proviennent seulement de l'interne, qu'ils peuvent provenir de l'extérieur de l'unité administrative et qu'ils doivent être complètement indépendants. Les explications fournies ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'approvisionnement et du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE227482019 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.